



**NOZAY**

Le Conseil municipal, convoqué le 3 octobre 2018, s'est réuni le **11 octobre 2018** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

**Présents** : M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jean-Bernard BAUSSANT, Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Catherine FOUGERE, Mme Isabelle TESSIER, M. Bertrand GEFFRIAUD, Mme Sandra VAILLANT, M. Nicolas BESNIER, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h43), Mme Catherine DUCHESNE, M. Jean-Marc FRANÇOIS, M. Nicolas ROBIN, Mme Isabelle GERARD-JAVEL (arrivée à 20h28), M. Frédéric BOURDEAU (arrivé à 20h50), M. Gilles CALO, Mme Emmanuelle MEIGNEN, M. Alain GRIMAUD.

**Absents excusés** : Mme Héléne BRICAUD, M. Olivier GENESTE, Mme Catherine GUIHEUX, Mme Angélique PAILLUSSON, Mme Marie-Lyse DUBOURG.

Mme Héléne BRICAUD a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT JUST  
M. Olivier GENESTE a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST  
Mme Angélique PAILLUSSON a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER  
Mme Marie-Lyse DUBOURG a donné pouvoir à M. Gilles CALO,

✉ M. Jean-Noël THOMAZEAU a été élu secrétaire de séance

## DECISIONS

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 septembre 2018** : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

### AFFAIRES FONCIERES

**Site de l'ex Super U et de la zone du Châtelet** : Le cabinet VivaProm présente au Conseil municipal son projet d'aménagement sur le site de l'ancien Super U et sur la parcelle communale du Châtelet. Au total, le projet représente l'installation à terme de 102 logements cumulés sur ces deux secteurs.

Le Conseil municipal donne à l'unanimité autorisation au Maire pour signer les différents actes se rapportant à ces deux secteurs.

**Acquisition parcelle constitutive du parking de l'ex Super U** : Le Conseil municipal décide par 25 voix pour et 1 abstention (Alain Grimaud) d'acquérir les parcelles cadastrées BO 518-519-521-523 appartenant à la SAS DISNOZ pour un montant de 170 000 € nets vendeur et accepte les conditions suspensives.

**Bien sans maître lieudit Le Maire** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exercer ses droits en matière d'incorporation dans le domaine communal des biens cadastrés YD n°79 et YK n°49, reconnus sans maître à l'issue de la procédure réglementaire.

**Echange parcellaire** : Un échange de parcelles est proposé à la Communauté de Communes par la commune en vue d'optimiser les conditions d'entretien et de surveillance du groupe scolaire de la Pierre Bleue. Superficie concernée : 230 m<sup>2</sup>. Les frais sont à la charge de la commune.

### ADMINISTRATION GENERALE

**Animaux errants** : Une convention est conclue entre la commune et la Clinique Vétérinaire de la Pierre Bleue pour la prise en charge des animaux errants, compte tenu que la clinique est appelée à intervenir régulièrement en dehors des heures d'ouverture des services municipaux. Unanimité.

**Scolarité** : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de participer aux charges de fonctionnement de l'école publique de La Grignonnais pour la scolarisation de deux élèves nozéens relevant de l'article 212-8 du code de l'Education. Montant : 462,46 €.

**Renouvellement contrat maintenance borne camping-cars** : Le contrat avec la société URBA FLUX est renouvelé pour une durée de trois ans fermes. Montant : 1 000 € HT par an. Unanimité.

**Voirie** : Les ronds-points sont dénommés comme suit :

- Rond-point de la route d'Abbaretz : **rond-point des écoliers**
- Rond-point du boulevard du Petit Versailles : **rond-point des carriers**
- Rond-point de la route de Marsac : **rond-point des sculpteurs Henri Wagner et Pierre Labarre**
- Rond-point de la gare : **rond-point de la Gare**

**Dénomination de secteur** : Le terrain situé en long de la Rue Saint Saturnin ayant fait l'objet de travaux hydrauliques est dénommé : Parc du Ruisseau de la Hunière.

#### **FINANCES**

**Demande de subvention** : Une subvention d'un montant de 1 000 € est accordée à l'unanimité à l'ASPHAN pour le projet de rénovation des enduits de l'ancienne église du Vieux Bourg.

#### **MARCHES PUBLICS / ACHATS / TRAVAUX**

**Analyse des risques psycho-sociaux** : Le cabinet CNAM est retenu pour réaliser l'analyse des risques psycho sociaux et la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) pour la commune de Nozay. Coût : 10 515 € HT. Unanimité.

**Achat de stands** : Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir 4 stands auprès de la société COMAT&VALCO pour un montant de 4 720,92 € TTC (un stand 3x3 offert).

**Construction d'un accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement** : Le conseil est informé que des auditions sont organisées pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de ce projet.

**Aménagement de voirie Boulevard Hillereau et Rue du 8 mai** : Le cabinet Barbery-Cattanéo-Gautier est retenu à l'unanimité pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie du Boulevard Hillereau et de la rue du 8 mai. Coût : 14 000 € HT.

**Aménagement de voirie Route de Rennes / Secteur de la Base de Loisirs** : Le cabinet ECR ENVIRONNEMENT est retenu par 25 voix pour et 1 vote contre (Alain Grimaud) pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie de la Route de Rennes et le secteur de la Base de Loisirs. Coût : 18 750 € HT.

**Pont de la Ville au Chef** : Le projet de travaux n'est pas suffisamment avancé pour permettre d'être discuté. A suivre.

**Salle des Etangs** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 au marché de travaux Lot n°7 Menuiseries bois/parquet pour un montant de 1 415,07 € HT.

**Décisions du Maire prises par délégation entre le 14 septembre et le 5 octobre 2018** : NEANT

**Prochain Conseil municipal** : vendredi 23 novembre 2018

Affiché le 15 octobre 2018

**Le Maire,  
Jean-Claude PROVOST**